

2024-2008
2024-05-24

LIRE L'ÉTIQUETTE
AVANT L'EMPLOI

Miraculous Prothioconazole Technique

CONTENU NET:

1 KG to 1000 KG

À utiliser pour la fabrication, la formulation ou le
reconditionnement

Solide
Fongicide

PRINCIPE ACTIF: PROTHIOCONAZOLE 98.38 %

N° D'HOMOLOGATION : 35192 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Manufacturer:
Inner Mongolia Miraculous Crop Science Co., Ltd.
Add: Bayin Aobao Industrial Park, Alxa Economic
Development Zone,
Alxa League, Inner Mongolia, 750336 P. R. China
Tel: +86-483-2222008 Fax: +86-483-2222007

Représentant du Canada:
Hanson Industry Company
400 Sangeet Place, Richmond Ontario K0A 2Z0 Canada
Phone: +1-519-702-2185
Email: hanshuyou@gmail.com

MODE D'EMPLOI :

À utiliser uniquement pour la fabrication, la formulation ou le reconditionnement d'un produit antiparasitaire homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Porter des vêtements protecteurs propres, y compris des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection et un respirateur lors de la manipulation et de la fabrication du produit.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS**TOXICOLOGIQUES :**

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Entreposer le contenant d'origine hermétiquement fermé dans un endroit frais et sec, à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des plantes et des denrées alimentaires.

MISES EN GARDE**ENVIRONNEMENTALES:**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives et les contenants non utilisées en respectant la réglementation municipale et provinciale/territoriale. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux/territoriale de réglementation. .

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.